

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 9 janvier 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-01-8873

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2016

17-01-8874

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 5 et 12 décembre 2016 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-01-8875

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 62624.31\$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-01-8876

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 171 190.10\$ (83 001.53 \$ budget 2016 et 88 532.82\$ budget 2017) et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande de commandite de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons

17-01-8877

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons de 50 \$, à l'occasion de leur spectacle annuel qui aura lieu le 28,29 et 30 avril 2017, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande de passage de La randonnée Jimmy Pelletier 2017

17-01-8878

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le passage de La randonnée Jimmy Pelletier 2017, sur le territoire de la municipalité, qui aura lieu du 26 au 30 juin 2017, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Participation au Programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 » (2017 - 2018 - 2019)

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu’il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;

ATTENDU QUE l’édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D’AIR!** » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l’intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D’AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l’objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QUE qu’une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D’AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l’appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 100\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d’autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d’éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l’incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D’AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l’AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D’AIR! 2.0** » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

17-01-8879

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Michel Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de L’Ange-Gardien participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D’AIR! 2.0** »; jusqu’à concurrence de dix (10) poêles remplacés sur son territoire et/ou jusqu’à l’épuisement d’une enveloppe de 1000 \$.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas de compte rendu à soumettre – Adoption des prévisions budgétaires;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d’urbanisme, Régie d’assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La patinoire et l’anneau de glace est ouvert depuis le 19 décembre avec une nouveauté d’une petite patinoire pour les plus jeunes ;
- Préparation de la semaine de relâche qui aura lieu du 6 au 10 mars 2017 ;
- La Fête de l’hiver aura lieu le 11 février prochain.

Autorisation de dépenses pour les loisirs

17-01-8880

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l’Ange-Gardien autorise une dépense de 2000\$ plus taxes, pour l’achat de supports à vélos et de nappes pour le service des loisirs, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ.**

Programme d’accompagnement pour la semaine de relâche

17-01-8881

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l’Ange-Gardien autorise une dépense d’environ 500\$, à la Municipalité de Boischatel, pour le programme d’accompagnement des personnes handicapées pour la semaine de relâche 2017, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ.**

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 décembre 2016

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de construction d'un mur de soutènement au 1064, avenue chemin Lucien Lefrançois;
2. Pour la demande de rénovation extérieure d'une maison unifamiliale au 1186, chemin Lucien Lefrançois. Avec la condition suivante :
 - Effectuer les travaux avant le 30 juin 2017;
3. Pour la demande de déplacement, d'agrandissement et de rénovation extérieure de la maison unifamiliale, au 1074, chemin Lucien Lefrançois;
4. Pour la demande d'un projet d'ensemble de onze maisons en rangées, décomposées en trois blocs au 6560, boulevard Sainte-Anne. Avec la condition suivante :
 - Prioriser la présence de bacs individuels pour chaque résidence si cela est possible;
5. Pour la demande d'opération cadastrale, sur le lot 5 943 550.

Aux dérogations mineures :

1. Pour permettre au 6550, boulevard Sainte-Anne, dans le projet d'ensemble, des aires de stationnement avec en empiètement en face du mur avant supérieur à celui autorisé par le règlement de zonage;
2. Pour permettre la création d'un lot, suite à la subdivision du lot 5 943 550, avec une largeur ligne avant de de 37,54m au lieu de 50m tel qu'exigé par le règlement de zonage.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- La campagne d'échantillonnage depuis deux ans démontre une moyenne plus basse pour la municipalité de L'Ange-Gardien pour les matières en suspension (DBO5), donc baisse de la facturation.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Gilles Girard et Alexandra Harvey-Devault

17-01-8882

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un mur de soutènement au 1064, chemin Lucien Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 décembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Gilles Girard et Alexandra Harvey-Devault, soit la construction d'un mur de soutènement, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

Mario Paquet

17-01-8883

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation extérieure de la maison unifamiliale, au 1186, chemin Lucien Lefrançois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 décembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de rénovation de Mario Paquet, extérieure de la maison unifamiliale, au respect des recommandations du CCU soit :
-compléter les travaux avant le 30 juin 2017, et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis,

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Sophie Pouliot

17-01-8884 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le déplacement, l'agrandissement et la rénovation extérieure de la maison unifamiliale, au 1074, chemin Lucien Lefrançois.;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 décembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Sophie Pouliot, soit le déplacement, l'agrandissement de 19'x20' et la rénovation extérieure de la maison unifamiliale, au 1074, chemin Lucien Lefrançois, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Parent et François Bourque

17-01-8885 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour un projet d'ensemble de onze maisons en rangées, décomposées en trois blocs, au 6560, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 décembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Isabelle Parent et François Bourque, soit la construction d'un projet d'ensemble de onze maisons en rangées, décomposées en trois blocs, au 6560, boulevard Sainte-Anne, au respect des recommandations du CCU, soit :

- Prioriser la présence de bacs individuels pour chaque résidence si cela est possible.

et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Roch Letarte

17-01-8886 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour subdivisée le lot 5 943 550 afin de créer les lots 6 032 330 et 6 032 331;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 décembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de subdivision de Roch Letarte, soit la subdivision du lot 5 943 550, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10. Dérogations mineures

Roch Letarte

17-01-8887 CONSIDÉRANT QUE Roch Letarte a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la création d'un lot avec une largeur sur la ligne avant inférieur à celle prescrite par le règlement de lotissement;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 15 décembre 2016;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur du lot projeté 6 032 330:

- visant à permettre la création d'un lot avec une largeur sur la ligne avant de 37.50 mètre au lieu d'une largeur de ligne avant de 50 m comme exigé par le règlement de lotissement.

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Richard Cliche et Isabelle Parent

CONSIDÉRANT QUE Richard Cliche, requérant pour Isabelle Parent et François Bourque, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande en dérogation mineure consiste à permettre, dans un projet d'ensemble, des aires de stationnement avec en empiètement en face du mur avant supérieur à celui autorisé par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 15 décembre 2016;

17-01-8888

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur du 6560, boulevard Sainte-Anne:

- visant une aire de stationnement avec un empiètement de 82% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour le lot 6 008 068, comme exigé par le règlement de zonage.
- visant une aire de stationnement avec un empiètement de 90% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour les lots 6 008 069, 6 008 070, 6 008 071 et 6 008 072 comme exigé par le règlement de zonage.
- Une aire de stationnement avec un empiètement de 55% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour le lot 6 008 073, comme exigé par le règlement de zonage.
 - Une aire de stationnement avec un empiètement de 92% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour le lot 6 008 074, comme exigé par le règlement de zonage.
 - Une aire de stationnement avec un empiètement de 100% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour le lot 6 008 075, comme exigé par le règlement de zonage.
 - Une aire de stationnement avec un empiètement de 62% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour le lot 6 008 076, comme exigé par le règlement de zonage.
 - Une aire de stationnement avec un empiètement de 64% du mur avant au lieu de 50% pour une habitation en rangée, pour les lots 6 008 077 et 6 008 078, comme exigé par le règlement de zonage.

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Octroi de contrat à la firme d'ingénieurs pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux sur diverses infrastructures (rues) de la municipalité - travaux 2017

ATTENDU la demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'eau Potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

ATTENDU l'appel d'offres par pondération pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux 2017 sur diverses infrastructures (rues) de la municipalité ;

ATTENDU la réception de trois soumissions ;

ATTENDU l'évaluation par pondération effectuée par le comité de sélection ;

17-01-8889

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, d'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénieurs à la firme Tetra Tech QI inc., et au coût de 159 000 \$, plus taxes, pour les travaux 2017 et ce conditionnel à l'obtention de la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoires, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Dépôt d'une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régional

17-01-8890

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le responsable de l'urbanisme, Thibert Lescot, à déposer une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement

régional, pour l'embellissement de la route 138 et le terrain de soccer synthétique, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

17-01-8891

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

14. Renouvellement de l'entente Baseball Beauport

17-01-8892

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien renouvelle l'entente de Baseball Beauport pour l'année 2017, et d'autoriser le maire et la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Deuxième période de questions

16. Divers

17-01-8893

1 Renouvellement de l'adhésion au Programme d'économie d'eau potable

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat d'adhésion 2017 au Réseau Environnement et l'adhésion au Programme d'économie d'eau potable, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Appui à la MRC Côte-de-Beaupré –Colloque annuel du Carrefour action municipal famille

ATTENDU la tenue d'un colloque annuel du Carrefour action municipal famille ;

ATTENDU l'intérêt de la MRC de la Côte-de-Beaupré à accueillir ce dernier ;

ATTENDU la visibilité, la mise en valeur des infrastructures de la côte, des services et des actions mises en place par les citoyens et organismes ;

ATTENDU que la tenue de cet événement mobiliserait le milieu à en faire plus pour la famille et les aînés et développer des services supplémentaires pour la population ;

ATTENDU que la Municipalité de L'Ange-Gardien vise l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés, les saines habitudes de vie, la

17-01-8894 revitalisation et les aménagements des milieux, ainsi que le développement durable ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien appui la candidature de la MRC Côte-de-Beaupré pour l'accueil de l'évènement Colloque annuel du Carrefour action municipal famille qui se tiendra au printemps 2018, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-01-8895 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h15, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale